



*Signataires : Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Thomas Wenger, Glenna Baillon-Lopez, Badia Luthi, Denis Chiaradonna, Olivier Baud, Patrick Saudan, Marjorie de Chastonay, Anne Bonvin Bonfanti, Didier Bonny, Yves de Matteis, Adrienne Sordet, Philippe de Rougemont, Marta Julia Macchiavelli*

*Date de dépôt : 23 septembre 2022*

## **Proposition de motion** **pour un objectif zéro mort et blessé grave sur les routes genevoises**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- le nombre alarmant de morts et de blessés sur les routes genevoises ces dernières années ;
- que la sécurité routière fait partie des axes principaux de la politique criminelle commune signée par le Ministère public et le Conseil d'Etat, le 16 décembre 2020 ;
- le plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023, adopté par le Conseil d'Etat le 3 novembre 2021, prévoyant le développement ou le réaménagement d'infrastructures au profit des usagers les plus vulnérables ;
- les vies brisées et le coût global pour la société d'une telle hécatombe,

invite le Conseil d'Etat

- à se donner pour objectif zéro mort et blessé grave sur les routes genevoises et les moyens pour le réaliser ;
- à fédérer l'effort collectif de toutes les parties prenantes (département des infrastructures, police, communes, associations d'usagers, etc.) partageant

des objectifs de sécurité routière, axés non seulement sur la répression mais aussi sur la prévention, pour réduire les comportements fautifs sur la route ;

- à promouvoir des actions basées sur des données probantes pour prévenir et éliminer les décès et les blessures sur la route ;
- à renforcer la répression en ciblant particulièrement les excès de vitesse, cause majeure d'accidents ;
- à développer de manière accélérée des installations sécurisées pour la mobilité douce afin que les flux de trafic soient séparés et protégés ;
- à reconnaître le travail crucial des services d'urgence ;
- à œuvrer pour un meilleur soutien aux victimes de la route et à leurs familles.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

La sauvagerie qui règne sur les routes fait de trop nombreuses victimes. Le coût humain en est considérable. Cela n'est pas le fruit du hasard mais d'un retard dans la conception des infrastructures, d'un manque de contrôles et de sanctions. La fatalité ne peut être invoquée et nous ne pouvons nous satisfaire de la situation qui conduit à des vies fauchées et des familles endeuillées.

En 2022, les statistiques montrent une aggravation de la situation dans quasi tous les domaines par rapport à 2021. Il y a eu plus de morts et de blessés sur les routes suisses de janvier à juin 2022 par rapport à la même période de 2021. Si des fluctuations sont normales d'année en année, certaines différences sont marquantes. Le nombre de morts total est passé de 87 à 116 (+33%). Le nombre de blessés graves, lui, augmente moins fortement, passant de 1709 à 1746 (+2%). Le nombre d'accidents graves dont les victimes et les responsables conduisaient des voitures de tourisme en état d'ébriété est également en hausse<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-90359.html>

Les accidents de la route causent des souffrances humaines considérables : la famille, les amis et la communauté de chaque victime sont frappés de plein fouet par les conséquences physiques, psychologiques et économiques du décès, des blessures ou de l'invalidité de leur proche. Les rescapés et leurs familles subissent les conséquences souvent longues et douloureuses des traumatismes, des incapacités et de la réadaptation. Il n'est pas rare que la disparition du soutien de famille, les frais d'obsèques, le coût des soins et la perte de revenu consécutive à une incapacité plongent la famille dans la pauvreté.

A Genève, les routes ont été plus meurtrières en 2021, par rapport aux années précédentes<sup>2</sup>. Quatorze personnes ont perdu la vie dans un accident de la route l'an passé, dont dix entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 novembre. C'est une hausse considérable par rapport aux années précédentes.

Cette série d'accidents a choqué la population. Sur le terrain, les Genevois-es constatent que l'usage du téléphone portable au volant s'est banalisé, que la lutte contre les excès de vitesse fait défaut. Une vraie prévention manque. Sur l'ensemble des accidents de 2021, les conducteurs sont, dans la majorité des cas, responsables, en raison d'un manque de concentration sur la route. Le téléphone portable, une distance insuffisante ou encore la vitesse sont en cause.

Le développement d'infrastructures de qualité pour la mobilité douce souffre d'un retard mortel. Les sites propres pour les usagers les plus vulnérables font défaut. Les incivilités et les tensions augmentent, l'impunité des chauffards aussi.

Conséquence : les piétons et les cyclistes trinquent<sup>3</sup>. La police, dans un article paru le 16 novembre, fait état de son désarroi et appelle à la responsabilité individuelle ainsi qu'au bon sens, mettant en avant l'inconscience et les émotions pour expliquer l'hécatombe<sup>4</sup>. Le Conseil d'Etat peut-il vraiment laisser entendre que la réponse est d'ordre psychologique ?

Dans sa réponse à la QUE 1661<sup>5</sup> du 19 janvier 2022 le Conseil d'Etat déplorait que nos routes fassent autant de victimes. Il reconnaissait par ailleurs que ce constat funeste n'était cependant pas propre à l'année 2021.

---

<sup>2</sup> <https://www.tdg.ch/une-hausse-des-accidents-mortels-sur-les-routes-en-2021-530583614622>

<sup>3</sup> <https://www.tdg.ch/serie-noire-sur-les-routes-genevoises-962575576461>

<sup>4</sup> <https://www.ghi.ch/annee-noire-sur-les-routes-ca-naugure-rien-de-bon>

<sup>5</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01661A.pdf>

En effet, en 2020, nous avons déploré 13 accidents mortels, dont autant de victimes. Les 14 accidents avec issue mortelle, dénombrés en 2021 concernent plus précisément 4 piétons, 2 cyclistes, 2 scootéristes, 4 motocyclistes et 2 automobilistes. Sur ces 14 accidents, 7 sont liés à des embardées impliquant uniquement les victimes et dont les causes sont dues principalement à des comportements inadéquats des conducteurs. Parmi ces accidents, 6 ont eu lieu presque successivement, soit entre le 31 août et le 30 septembre. Les usagers de la mobilité douce et les utilisateurs de deux-roues motorisés sont fortement représentés dans ces événements tragiques.

Le nombre d'accidents avec blessés, en diminution en 2020 à la suite du confinement, s'est situé en 2021 dans des proportions supérieures à 2019. Le Conseil d'Etat reconnaît que, malgré de nombreuses campagnes de sécurité routière, principalement effectuées par la police routière, parfois appuyée par d'autres services de la police cantonale et les polices communales, force est de constater que les moyens mis en œuvre, et par conséquent les actions, ne sont pas encore suffisants. Il nous revient de donner une impulsion politique pour que cette mission soit priorisée.

Comme l'a énoncé le directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé : « L'accident de la route n'est pas une fatalité. Nous en savons assez pour agir dès maintenant. C'est une question de volonté politique »<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> <https://www.un.org/fr/observances/road-traffic-victims-day>